

## INFORMATIONS ET RÈGLEMENTS

### *ARTICLE 1 : INSCRIPTION*

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés, de cadet à vétéran.

Inscription sur Sport-up ou par courrier (Le bulletin d'engagement doit être envoyé accompagné du chèque correspondant à la course choisie et de la photocopie de la licence ou du certificat médical).

En cas d'annulation de l'épreuve pour force majeure, les droits d'inscription resteront acquis à l'organisation.

Le chèque à l'ordre de : **US Forgionne Athlétisme**

Mr André DELARUE

4 Rue Jules Ferry

76440 FORGES-LES-EAUX

### **Tarifs :**

6 euros le 7 km et 8 euros le 15 km  
+2 euros sur place

CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI

### *ARTICLE 2 : RETRAIT DES DOSSARDS*

Les dossards sont à retirer le samedi 25 Août de 13 h 00 à 14 h 30 sur le site de la Foire au Melon à Beubec la Rosière.

### *ARTICLE 3 : PARCOURS ET HORAIRES*

Le départ aura lieu le 25 Août 2018 à 15H00 à Beubec-la-Rosière

### *ARTICLE 4 : TOURISME ET HÉBERGEMENT*

La région dispose de très nombreux restaurants, de lieux historiques et culturels et de moyen d'hébergement afin de faciliter votre déplacement.

Office du Tourisme Forges-les-Eaux : 02 35 90 52 10 ou par mail : [contact@forgesleseaux-tourisme.fr](mailto:contact@forgesleseaux-tourisme.fr)

### *ARTICLE 5 : RAVITAILLEMENT ET LOGISTIQUE*

Un ravitaillement à mi-course est prévu. Parking à disposition des coureurs

### *ARTICLE 6 : SERVICE MÉDICAL*

Le service médical sera assuré par une équipe de secouristes.

### *ARTICLE 7 : SÉCURITÉ*

La sécurité est assurée par des commissaires de courses, des signaleurs aux carrefours, des bénévoles, des secouristes et une équipe motorisée.

### *ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ*

Les organisateurs sont couverts par une assurance, les licenciés sont couverts par leurs licences. Les autres participants courent sous leurs propres responsabilités. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de vol.

### *ARTICLE 9 : RÉCOMPENSES*

Récompense au Scratch

### *ARTICLE 10 : CLASSEMENT*

Le classement des courses se fait au fur et à mesure de la saisie informatique. Vous disposez également des sites internet suivants :

Runningbray.com, le site de Normandie course à pied, CB2000 et BraySport

*ARTICLE 11 : ANTIDOPAGE*

Un contrôle antidopage pourrait être effectué. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leurs propres responsabilités.

La participation aux épreuves sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive (FFA, FFTRI, FSGT, UFOLEP, FSCF), portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à l'athlétisme en compétition. Pour les non licenciés est demandée la présentation d'un certificat médical ou sa copie datant de moins de 1 an à la date de la course.

*ARTICLE 12 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉ*

J'autorise expressément les organisateurs du marathon du terroir brayon à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître prise à l'occasion de ma participation au Trail du Melon.